



**PROCES VERBAL
N° 18/CNCMP/2012**

L'an deux mille douze et le mardi 12 juin, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zein, son Président.

Etaient présents :

- Mohamed Abdallahi Ould Zeine, Membre du CP
- Ahmed Salem Ould Bouboutt, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim , Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

L'ordre du jour comportait les points suivants :

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DU SECTEUR RURAL

1°/-Réexamen de la lettre n°58/CPMSR reçue 05 juin 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture de médicaments et matériel à usage vétérinaires en trois lots distincts.

Décision :

Sur la base des éléments fournis et compte tenu du fait que : (i) le DAO exige l'évaluation de la conformité des cautions de soumission (montant et délai de validité) dans l'examen préliminaire des offres et (ii) le seul soumissionnaire substantiellement conforme est jugé qualifié par la Commission de passation des marchés du secteur rural, la CNCMP approuve le rapport d'évaluation des offres techniques et financière sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU CSA

2°-Examen de la lettre n°0004/CM/CSA reçue 07 juin 2012, demandant l'approbation du DAO relatif à l'acquisition 40.000 tonnes de blé.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP n'a pas d'objection sur le lancement du dossier d'appel d'offres en question sous réserve de : (i) prendre en considération les observations en annexe et (ii) faire parvenir à la Commission une copie corrigée du DAO avant son lancement.

3°-Examen de la lettre n° 0003/CM/CSA reçue le 05 juin 2012, demandant l'approbation des dossiers suivants :

- a) DAOR relatif au transport de 180.000 tonnes de produits alimentaires ;
- b) Avenant au marché n° 11/2012/CM/SRSA pour une quantité de 8000 tonnes d'aliments de bétail.

Décision :

- a) Sur la base des éléments fournis, la CNCMP autorise le lancement d'un appel d'offres restreint pour le transport de 180.000 tonnes de produits alimentaires sous réserve de : (i) consulter l'ensemble des fédérations de transport agréées par le Ministère en charge du transport, (ii) prendre en considération les observations en annexe et (iii) faire parvenir à la Commission une copie corrigée du DAO avant son lancement.
- b) Sur la base des éléments fournis, la CNCMP autorise la passation de l'avenant n° : 1 au marché n° : 11/2012/CM/SRSA qui porte sur le changement des lieux et délai de livraison des aliments de bétails sans incidence financière pour une quantité de 5.000 tonnes.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

4°-Examen de la lettre n° 0097/CPMSI reçue le 06 juin 2012, demandant l'approbation du dossier de consultation relatif au contrôle des travaux de construction de la route Néma-Bangou.

Décision :

Sur la base des éléments fournis et compte tenu du fait que : (i) la liste restreinte des bureaux a été proposée par le bailleur de fonds (BID) et (ii) le bailleur a déjà donné son avis de non objection sur le lancement du dossier de consultation tenant compte de ladite liste restreinte, la CNCMP n'a pas d'objection sur le lancement dudit dossier de consultation relatif au contrôle des travaux de construction de la route Néma-Bangou.

5°-Examen de la lettre n° 0098/CPMSI reçue le 06 juin 2012, demandant l'approbation du projet de marché, relatif aux travaux de construction de la route Néma-Bangou.

Décision :

Sur la base des éléments fournis et compte tenu du fait que le bailleur de fonds (BID) a déjà donné son avis de non objection sur le Projet de marché, la CNCMP approuve le Projet de marché relatif aux travaux de construction et du bitumage de la route Néma-Bangou passé avec le Goupement COPRI/AGRINEQ pour un montant hors taxes de 1.308.796.710 Ouguiya et 13.764.735 Euros avec un Crédit d'Impôt de 1.129.343.386 Ouguiya pour un délai d'exécution de 24 mois.

COMMISSION DES MARCHES DE LA SNDE

6°/-*Examen* de la lettre n° 0428/CM/SNDE reçue le 03 juin 2012, demandant l'approbation du DAOI relatif aux travaux du lot 7 du réseau de distribution d'eau de la ville de Nouakchott ;

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP n'a pas d'objection sur le lancement du dossier d'appel d'offres en question sous réserve de : (i) prendre en considération les observations en annexe, (ii) l'accord du bailleur de fonds et (iii) faire parvenir à la Commission une copie corrigée du DAO avant son lancement.

7°/-*Examen* de la lettre n° 0435/CM/SNDE reçue le 03 juin 2012, demandant l'approbation des DAOR relatifs à la fourniture et installation de 148 cuves de capacité de 5 m3 et à la fourniture du matériel de potences.

Décision :

Les éléments fournis ne permettent pas à la CNCMP d'autoriser la dérogation d'appels d'offres restreints demandée.

8°/-*Examen* de la lettre n° 0438/CM/SNDE reçue le 05 juin 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à l'entretien des conduites d'adduction d'Idini et de l'Aftout.

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport et demande à la commission des marchés de la SNDE de reprendre le rapport d'évaluation conformément à l'article 12 du DAOR.

COMMISSION DES MARCHES DE LA SOMELEC

9°/-*Examen* de la lettre n° 0645/CM/SOMELEC reçue le 03 juin 2012 demandant l'approbation du projet d'avenant au marché l'électrification de la Vallée-Volet Rosso/Boghé.

Décision :

Sur la base des éléments fournis et des exigences des articles 30 et 82 du décret 2002-08 du 12 février 2002 relatifs à la passation des avenants et à la révision des prix, la CNCMP n'autorise pas la passation de l'avenant demandé.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE LA SOUVERAINETE

10°-Examen de la lettre n° 0077/CPMSS reçue le 06 juin 2012, demandant l'approbation du plan de passation des marchés de la commune de Zouerat.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP approuve le plan de passation des marchés de la commune de Zouerat.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

11°-Examen de la lettre n° 0096/CPMSEF reçue le 06 juin 2012, demandant l'approbation du plan de passation des marchés du PAN/MPEM.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP approuve le plan de passation des marchés du PAN/MPEM sous réserve de : (i) ajouter les budgets alloués à chaque activité et (ii) faire parvenir à la Commission une copie du PPM avant sa publication.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS SOCIAUX

12°-Examen de la lettre n° 0250/CPMSS reçue le 05 juin 2012, demandant l'approbation du plan de passation des marchés du Ministère de la Santé.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP approuve le plan de passation des marchés du Ministère de la Santé.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

13°-Examen de la lettre n° 0110/CPMSSBIE reçue le 05 juin 2012, demandant l'approbation du plan de passation des marchés du MHA/AFTOUT ECHERGUI.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP approuve le plan de passation des marchés du MHA/AFTOUT ECHERGUI.

14°-Examen de la lettre n° 0109/CPMSSBIE reçue le 05 juin 2012, demandant l'approbation de la grille d'évaluation relative à l'avis à manifestations d'intérêts pour la « réalisation du volet assainissement familial par l'approche assainissement total piloté par la communauté (ATPC) dans 300 localités de l'Assaba, du Hodh Chargui et du Gorgol ».

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP approuve la grille d'évaluation sous réserve de dispatcher les notes affectées aux personnels sur les autres critères d'évaluation.

Jadi

G

22

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

15/-Examen de la lettre n°0095/CPMSI reçue le 06 juin 2012, demandant l'approbation du projet de contrat relatif aux études de faisabilité technico-économique, socio-environnementale et technique détaillée avec la production du DAO des travaux de construction de la route Kiffa-Tamchekett-Aioun.

Décision :

Sur la base des éléments fournis et compte tenu du fait que le bailleur de fonds (Fonds Koweïtien de Développement) a déjà donné son avis de non objection sur l'attribution du marché, la CNCMP approuve le Projet de marché relatif aux études de faisabilité technico-économique, socio-environnementale et technique détaillée avec la production du DAO des travaux de construction de la route Kiffa-Tamchekett-Aioun, passé avec le groupement AEC/MCG pour un montant hors taxes de 636 692 Dollars US avec un Crédit d'Impôt de 25 887 133 Ouguiya pour un délai d'exécution de 12 mois, sous réserve de la prise en considération des observations en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11H 30, le jour, mois et an que dessus.

Le Président de la CNCMP
AHMED BABA OULD MOULAYE ZEIN



Les Membres

Mohamed Abdallahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamed

Ciré Amadou

Ahmed Salem Ould Boubou

Yacoub Ould Haibelty

Raifa Mint Kassim

Abderrahmane Abdoul